

MAIRIE DE ST GEOIRS

10 place Saint-Georges
38590 ST GEOIRS



04.76.65.47.63



secretariat@mairiestgeoirs.fr

Date de convocation

13/02/2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 03

Pouvoirs : 03

Votants : 15

L'an deux mille vingt-trois et le 20 février à 19h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle de la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Nadine GRANGIER, Maire

Membres présents : Mesdames Messieurs : Nadine GRANGIER, Pierre AMORE, Michelle BERRIER, Virginie CHAVANT, Christophe CHEVALLIER, Bertrand GENEVEY, Maxime GENEVEY, Roland GENEVEY, Benjamin LATORRE, Jean-Michel LEFRANCOIS, Alexandre MARION et Marianne MAY

Membres absents excusés : Mesdames Sylvie BINGLER et Audrey FARAUT et Monsieur Jean-Christophe MANET

Pouvoirs : Madame Sylvie BINGLER donne pouvoir à Madame Michelle BERRIER, Madame Audrey FARAUT donne pouvoir à Maxime GENEVEY, Monsieur Jean-Christophe MANET donne pouvoir à Benjamin LATORRE pour tout vote en leurs noms

COMPTE RENDU DU MAIRE ET PROCÈS VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance 20 février 2023

Secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Madame Michelle BERRIER est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

Madame le Maire demande à l'assemblée si le procès-verbal de la dernière séance suscite des remarques. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

N° délibération : 2023-03

Objet : Approbation du compte de gestion dressé par Monsieur Thierry CALABRIN, Receveur : Budget Principal

Madame le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des opérations,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil municipal, le maire entendu et après avoir délibéré, par **15 voix pour dont trois pouvoirs**

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N° délibération : 2023-04

Objet : Approbation du compte Administratif - Budget Principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu les prévisions budgétaires de l'exercice 2022,

Présentation par Monsieur Roland GENEVEY, 1^{er} adjoint, Madame Nadine GRANGIER, Maire, s'étant retirée de la salle, le Conseil municipal, après avoir délibéré par **14 voix pour dont trois pouvoirs**.

- **DE DONNER** acte à Madame Nadine GRANGIER, ordonnateur sur l'exercice 2022, de la présentation faite du Compte Administratif 2022, lequel se résume ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	REALISE
DEPENSES	245 686.46 €
RECETTES	370 287.63 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	124 601.17 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	155 648.04 €
RESULTAT DE CLOTURE 2022	280 249.21 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	REALISE
DEPENSES	167 450.09 €
RECETTES	85 590.51 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2022	- 81 859.58 €
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	69 561.84 €
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2022	-12 297.74 €
RESTE A REALISER DEPENSES	0€
RESTE A REALISER RECETTES	0€
RESULTAT CUMULE DE L'EXERCICE 2022	-12 297.74 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE 2022	267 951.47 €

Questions diverses :

REUNION

Rappel de la réunion d'échanges qui aura lieu le samedi 25 février 2023 à la salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h30.

Fait à St Geoirs, le 21 février 2023
Nadine GRANGIER,
Maire

